



Changement de notaire après signature du compromis

Par **bernard NOLLY**, le **05/07/2008** à **07:50**

Bonjour,rnrnMon frère a signé un compromis de vente fin février mais il vient de décédé.rnLe notaire qu'avait pris l'acheteur n'est pas du tout à la hauteur tant professionnel que personnel, j'aimerais savoir dans ce cas présent s'il est possible de lui retirer la signature au bénéfice d'un autre notairernrnMerci beaucoup et bonne journée

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008** à **08:06**

Vous avez tout loisir de changer de notaire ou, plus exactement, de prendre un notaire différent de celui de l'acheteur. Votre notaire se mettra en rapport avec celui de l'acheteur et les frais notariés, qui resteront identiques, seront partagés entre les 2 notaires.

Par **bernard NOLLY**, le **06/07/2008** à **10:12**

Bonjour Tisuisse,rnrnMerci pour votre réponse rapide,c'est ce que je pensais, prendre un notaire conjointement mais je ne peux donc pas lui retirer tout simplement l'affairernrnMerci encore et bon dimanche

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **10:14**

Sauf accord conjoint entre le vendeur et l'acheteur.

Par **bernard NOLLY**, le **06/07/2008** à **10:22**

Merci,rnrnJe vais voir mon notaire dès demainrnrnMerci encorernAmicalement